

# UNE LOI POUR L'UNITÉ NATIONALE : LES EFFORTS DE PIERRE-ELLIOT TRUDEAU POUR RAPPROCHER LES DEUX SOLITUDES DU CANADA

CAMILLE HARPER est journaliste pour *La Liberté*, le seul journal en français du Manitoba depuis 1913.

Adoptée le 9 juillet 1969 par le Parlement canadien, puis promulguée le 7 septembre de la même année, la *Loi sur les langues officielles* était une réponse au fossé grandissant entre le Québec et le reste du Canada dans les années 1960. Mais dans les faits, tendre vers l'unité des deux groupes a été difficile.

Les années 1960 ont été marquées dans l'Est du Canada par un mouvement de changements sociaux, notamment une redéfinition de l'identité québécoise, qui ont mené à la montée d'un nationalisme militant dans la Belle Province.

Raymond Hébert, politologue et auteur de l'ouvrage *La révolution tranquille au Manitoba français*, a étudié ce mouvement, ainsi que ses retombées dans le reste du Canada :

« Dans les années 1960, les Québécois ont voulu contrôler leur destin. On a assisté à une montée du nationalisme et du souverainisme, avec notamment la création en octobre 1968 du Parti québécois, qui prônait la séparation du Québec avec le reste du Canada à majorité anglophone. »

Contre ce séparatisme, le Premier ministre du Canada, Lester B. Pearson et son gouvernement établissent de juillet 1963 à février 1965 la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, coprésidée par André Laurendeau, éditeur du journal québécois *Le Devoir* et Davidson Dunton, président de l'Université Carleton à Ottawa.

Raymond Hébert explique : « L'objectif était d'analyser en



Avec la permission de la revue *Liberté*

profondeur la situation du français au Canada et de réfléchir à ce qui pouvait être fait pour mieux développer et promouvoir la dualité linguistique entre Francophones et Anglophones partout au Canada. »

Les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, publiées en 1969, sont à l'origine de la *Loi sur les langues officielles* de septembre 1969.

Pierre-Elliott Trudeau, devenu Premier ministre du Canada en avril 1968, « a décidé d'agir vite, souligne Raymond Hébert, car le nationalisme au Québec était une menace réelle au fédéralisme canadien et au rêve d'un pays bilingue d'un océan à l'autre. Il fallait sans attendre rendre le reste du pays attrayant pour les Francophones du Québec, leur montrer qu'ils étaient chez eux partout au Canada, dans leur langue ».

Quelque 25 ans après l'adoption de la loi, l'unité canadienne a



Pierre Elliott Trudeau  
Avec la permission du Commissariat aux langues officielles

survécu à deux tentatives de scission du Québec : en 1980, le peuple québécois a voté Non à la séparation à environ 60 % ; en 1995, le Non l'a emporté de justesse à seulement 50,58 %.

## QUE DIT LA LOI ?

Selon le politologue, « la loi de 1969 a une approche fonctionnelle et non communautaire du bilinguisme. On voulait s'assurer avant tout de bilinguiser la fonction publique fédérale afin de pouvoir offrir des services bilingues partout au Canada ».

Au début des années 1960, seulement neuf pour cent de la fonction publique fédérale est francophone, et elle n'occupe ni des postes clés ni des bureaux fédéraux à Ottawa.

Michel Lagacé travaillait comme économiste pour le gouvernement fédéral quand la *Loi sur les langues officielles* a été adoptée : « C'était un milieu totalement anglophone. J'étais le seul Francophone et ma langue n'était pas reconnue. Le français comme langue de travail était impensable. »

Raymond Hébert ajoute : « Quand la loi est passée, il y avait un fort sentiment d'injustice chez les Anglophones, qui se voyaient refuser l'accès aux postes désignés bilingues. Il y a même eu des manifestations très houleuses d'Anglophones enragés que le français puisse être considéré comme une langue officielle et le bilinguisme comme une valeur canadienne essentielle. »

Le premier Commissaire aux langues officielles du Canada, Keith Spicer, se souvient lui aussi de certains accueils froids : « Quand je suis arrivé pour prendre mes fonctions à Ottawa en avril 1970, j'ai reçu un mandat d'arrestation 15 minutes

plus tard car je faisais partie de la « cabale illégale de la *Loi sur les langues officielles* » ! De même, quand j'avais été envoyé sillonner le pays pour tester l'ambiance avant ma nomination, je suis arrivé à Calgary et on m'a sifflé, insulté. »

Il a vite réalisé qu'avant de faire avancer la cause des langues officielles, il fallait d'abord la faire accepter. « Le défi principal de mon mandat, c'était de dissiper la méfiance entre les divers groupes et transformer un débat pénible en dialogue mutuellement respectable. Il y avait beaucoup de préjugés, voire de racisme. »

« Je voyais de la méfiance chez les Anglophones et du scepticisme chez les Québécois. Il y avait aussi les Néo-Canadiens, qui ne comprenaient pas pourquoi il y avait seulement deux langues officielles. L'ambiance était toxique. »

Lui-même né anglophone, mais complètement bilingue, Keith Spicer s'est donc fait l'avocat de la dualité linguistique pour expliquer à tous les Canadiens sa raison d'être.

« Avec mes deux armes, le rire et la provocation calculée, j'ai parlé aux deux communautés de dignité égale. D'oublier qui était premier, qui est plus nombreux. Je me suis aussi assuré de reconnaître la place unique du Québec dans la Confédération canadienne, une condition essentielle pour atteindre l'unité du Canada. C'était une vraie campagne de séduction, de tissage de liens, de développement de dialogues. »

- Keith Spicer

« Avec mes deux armes, le rire et la provocation calculée, j'ai parlé aux deux communautés de dignité égale. D'oublier qui était premier, qui est plus nombreux. Je me suis aussi assuré de reconnaître la place unique du Québec dans la Confédération canadienne, une condition essentielle pour atteindre l'unité du Canada. C'était une vraie campagne de séduction, de tissage de liens, de développement de dialogues. »

Le Commissaire aux langues officielles a passé son mandat entier à tenter d'unir les Canadiens autour de l'idée de dualité linguistique. Certaines crises démontrent bien la résistance à cette idée, en particulier de la part des Anglophones. L'une d'entre elles : l'implantation du bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne au Québec dans les années 1970.

Raymond Hébert : « Cette crise, qui a duré environ cinq ans,

a probablement été la pire et la plus symbolique bataille de la résistance anglophone face au bilinguisme.»

Le problème : au début des années 1970, l'anglais était la seule langue autorisée dans les communications aériennes, commerciales comme privées, partout au Canada, incluant le Québec.

Avec la *Loi sur les langues officielles*, les pilotes francophones, au Québec notamment, ont revendiqué leur droit de s'exprimer en français. Une demande catégoriquement rejetée par les Anglophones.

Raymond Hébert raconte : « L'argument clef des Anglophones, c'était la sécurité du public et des pilotes. Ils disaient : Si vous rendez le français même facultatif dans les communications de l'air, ce sera très dangereux car nos pilotes anglophones ne vont pas comprendre. Alors que les pilotes francophones sont de toute façon obligés d'apprendre l'anglais pour devenir officiellement pilotes. »

La crise n'a été résolue qu'à l'automne 1979, quand le gouvernement fédéral de Joe Clark, élu en mai 1979, a accepté les conclusions du rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la circulation aérienne au Québec, qui recommandait unanimement l'implantation du bilinguisme dans le contrôle aérien. En effet, les études démontraient que ça allait accroître, et non risquer, la sécurité. La Commission avait commencé ses travaux à l'automne 1976.

## DES ARGUMENTS SURTOUT SYMBOLIQUES

Raymond Hébert poursuit : « Les Anglophones ont souvent trouvé des arguments rationnels pour résister à l'utilisation du français, comme la sécurité, les coûts ou l'accès des Anglophones unilingues à l'emploi au fédéral. S'il y avait un peu de vrai dans ces arguments, c'était surtout le côté anti-francophones qui parlait. »

En effet, les experts de la Commission d'enquête ont démontré le non-fondé de l'argument de sécurité. Quant à l'accès à l'emploi, « il n'a jamais été question que tous les postes au fédéral soient bilingues. Aujourd'hui, dans l'Ouest notamment, 97 pour cent des postes au fédéral ne sont pas désignés bilingues. Les Anglophones y ont donc toujours eu de multiples opportunités d'emploi ».

## TRADITION ANGLAISE

Si le bilinguisme est si difficile à accepter, c'est aussi que, traditionnellement dans la fonction publique, le français a été interdit au profit de l'anglais.

Raymond Hébert précise : « Les normes de la fonction publique canadienne ont été établies au début du 20<sup>e</sup> siècle par The Ottawa Men, une demi-douzaine d'hommes, blancs, anglophones et protestants. »

« Ils ont décidé que la fonction fédérale devait absolument fonctionner en anglais. Il était interdit de parler français, ou même d'envoyer une note de service en français. Et il était quasi-impossible pour un Francophone de devenir ministre ou sous-ministre. »

Jusqu'à la veille de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, 95 pour cent du travail au fédéral se faisait encore en anglais seulement.

Aujourd'hui, le bilinguisme dans la fonction publique canadienne et l'importance d'embaucher des personnes bilingues à certains postes désignés sont des acquis qu'aucun parti politique ne remettrait en cause.

Mais comme le dit Michel Lagacé, « il reste du travail à faire. Si le chef de service ou le ministre est anglophone, trop souvent, tout se passe en anglais. Et les Francophones doivent encore se battre régulièrement pour avoir des services en français de bonne qualité ».

Malgré tout, selon l'avocat spécialiste des droits des francophones minoritaires, Me Ronald Caza, « la *Loi sur les langues officielles* a envoyé un message clair qu'il n'y a pas une majorité et une minorité, il y a juste deux communautés de langue officielle de valeur égale à tous les niveaux, qui doivent être respectées, reconnues et servies dans leur langue ».